

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 02923

Numéro SIREN : 791 117 302

Nom ou dénomination : A.G.P Assistance General Protection

Ce dépôt a été enregistré le 29/01/2018 sous le numéro de dépôt 10432



20180104322016

DATE DEPOT : 29/01/2018

N° DE DEPOT : 10432

N° GESTION : 2013B02923

N° SIREN : 791117302

DENOMINATION : A.G.P Assistance General Protection

ADRESSE : 127 rue Amelot 75011 Paris

MILLESIME : 2016

**SARL ASSISTANCE GENERAL
PROTECTION - A.G.P.**
au capital de 10.000 €
127, rue amelot
75011 PARIS
R.C.S. PARIS B 791 117 302 00012

du Tribunal de
Commerce de Paris
08 FEV. 2018
10432
numéro de dépôt

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017**

L'an deux mil dix-sept et le trente juin à onze heures, les associés de la SARL «ASSISTANCE GENERAL PROTECTION - AGP» au capital de 10.000 €, divisé en 100 parts de 100,00 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation par lettre de la Gérance.

Etaient présents :

Monsieur Dan ATTIACH

100 parts

100 parts

L'Assemblée est présidée par Monsieur Dan ATTIACH, Gérant de la Société.

Le Président constate que l'associé unique présent ou régulièrement représenté possédant ensemble 100 parts sociales, l'Assemblée ainsi constituée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

1° - Le rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice et celui sur les conventions visées à l'article 223-19 du nouveau Code du Commerce (ancien article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966).

2° - Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

3° - L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le Président déclare que tous les documents prévus aux articles 223-19 et 223-26 du nouveau Code du Commerce (anciens articles 50 et 56 de la Loi du 24 Juillet 1966) et au décret 67-236 du 23 Mars 1967 ont été adressés à tous les associés quinze jours avant la date de l'Assemblée. L'inventaire a également été tenu à leur disposition pendant le même délai.

L'Assemblée confirme et lui donne acte de ces déclarations.

Puis, le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1° - Lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du nouveau Code du Commerce (ancien article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966).

2° - Approbation des comptes et conventions.

3° - Affectation des résultats.

4° - Quitus à la gérance.

5° - Questions diverses.

Puis il est donné lecture des rapports de la Gérance.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont commentés.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance, sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2016 approuve les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, la collectivité des associés donne à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article 223-19 du nouveau Code du Commerce (ancien article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966) prend acte de l'absence de telles opérations et donne quitus à la gérance et aux associés à cet égard.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir constaté l'existence d'un bénéfice de 9.395 €, décide de l'affecter comme suit :

- " AUTRES RESERVES "

9.395 €

Auquel s'ajoute le 30.294 € des exercices antérieurs pour former un bénéfice distribuable de 39.689 €. Les sommes distribuables s'élevant ainsi à 12.600 € au titre de dividendes aux associés soit 126,00 € par parts sociales.

Le solde en totalité au compte « Autres réserves » qui s'élève ainsi à 27.089 €.

Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux à compter du jour qui sera fixé par la gérance.

Année de distribution	Montant du dividende	Dividende par part	Avoir fiscal
2015	Néant	Néant	Néant
2016	Néant	Néant	Néant
2017	12.600 €	126,00 €	Néant

Le montant pour chaque associé sera respectivement :

Monsieur ATTIACH Dan

12.600 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne quitus entier et définitif à la Gérante de sa gestion pour l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour effectuer les publications, dépôts et formalités prévus par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à treize heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

**SARL ASSISTANCE GENERAL
PROTECTION- A.G.P.**
au capital de 10.000 €

127, rue amelot
75011 PARIS

R.C.S. PARIS B 791 117 302 00012

AFFECTATION DU RESULTAT

*** Affectation proposée :**

- " AUTRES RESERVES "	9.395 €
-----------------------	---------

*** Affectation votée :**

- " AUTRES RESERVES "	9.395 €
-----------------------	---------

**SARL ASSISTANCE GENERAL
PROTECTION- A.G.P.**

au capital de 10.000 €

127, rue amelot

75011 PARIS

R.C.S. PARIS B 791 117 302 00012

RAPPORT DE GESTION

Chers Associés,

Nous sommes réunis ce jour en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, pour examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et vous rendre compte de l'activité de la société pendant ledit exercice, et ce, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Nous vous présentons par conséquent le rapport sur :

- la gestion,
- les opérations,
- la marche des affaires sociales,

pendant l'exercice considéré.

Nous vous indiquerons en même temps les résultats de l'activité sociale et généralement le sens et la portée des résolutions mises à notre ordre du jour, qui est le suivant :

- Rapport de gestion sur la situation et l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 et approbation de ce rapport.
- Examen et approbation des comptes et du bilan dudit exercice, quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à donner.

Les comptes que nous vous présentons revêtent les caractéristiques suivantes :

TOTAL BILAN	121.441 €
TOTAL COMPTE DE RESULTAT	327.909 €

Le chiffre d'affaires réalisé au cours du présent exercice s'est élevé à 325.374 €.

Nos charges d'exploitation représentent un montant de 309.833 €.

Le compte de résultat se présente donc comme suit :

Produits d'exploitation	326.618 €
Charges d'exploitation	354.003 €
Produits financiers	Néant
Charges financières	2.482 €
Produits exceptionnels	1.291 €
Charges exceptionnelles	4.448 €
Impôts sur les bénéfices	1.751 €

Ce qui donne un résultat net comptable de 9.395 €

A la suite de ces explications, nous vous demandons de statuer sur le bilan et le compte de résultat qui vous ont été communiqués dans les délais légaux par les soins de la gérance, ainsi que sur l'inventaire qui a été tenu à votre disposition, également dans lesdits délais, et de décider de l'affectation des résultats de l'exercice.

Nous vous proposons l'affectation suivante :

- " AUTRES RESERVES " 9.395 €

Aucune convention susceptible de tomber sous le coup de l'article 223-19 du nouveau Code du Commerce (ancien article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966), n'est venue à la connaissance de la gérance.

Nous vous demandons également de bien vouloir donner quitus à la Gérance pour l'exercice considéré.

Vous remerciant de votre présence à cette assemblée, nous vous demandons de bien vouloir entériner ces différents actes et adopter les résolutions qui vont vous être soumises.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					
SI entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case ☐					
SI entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case ☐					
SI autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
AGP 127 RUE AMELOT 75011 PARIS France		127 RUE AMELOT 75011 PARIS	
SIRET 79111730200012			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées **BATIMENT CONSTRUCTION RENOVATION** Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28% *	11 670	Déficit
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine ☐	Pôle de compétitivité ☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐	
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS : (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS : (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : M SANCHEZ RICHARD 38 RUE DE TREVISE 75009 PARIS Tél : 0153346465	Nom et adresse du conseil : Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné : CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Identité du déclarant : Date : 21042017 Lieu : Qualité : Nom du signataire :

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la base fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2017)

Si déposé néant, cochez la case ☐

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a			payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j			
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)			
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI)		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
- SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
H DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLt réalisée au cours de l'exercice				
					MVLt restant à reporter				

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2017

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

Désignation de l'entreprise <u>AGP</u>				Néant ☐	
Adresse de l'entreprise <u>127 RUE AMELOT 75011 PARIS</u>					
SIREN <u>7 9 1 1 1 7 3 0 2</u>					
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>				Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>	
				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 1 0 1 6	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles {	010	8 000	012	8 000
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	6 300	016	6 113
	Immobilisations corporelles *	028	36 303	030	27 607
	Immobilisations financières * (1)	040	3 341	042	3 341
Total I (5)		044	53 944	046	33 720
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	31 000	052	31 000
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	1 086	066	1 086
	Créances (2) {	068	31 021	070	31 021
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres* (3)	072	22 275	074	22 275
	Valours mobilières de placement	080	872	082	872
	Disponibilités	084	14 963	086	14 963
	Charges constatées d'avance*	092		094	
Total II		096	101 217	098	101 217
Total général (I + II)		110	155 161	112	121 441
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	2 000		
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	1 000		
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <u>131</u>)	132	30 294		
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	9 395		
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	42 688		
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	4 239		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	1 991		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	26 522		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u>)	172	46 001		
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176	78 752		
Total général (I + II + III)		180	121 441		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Cout de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.					

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **AGP**

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice clos le
31 12 2016

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue { Biens Services* }	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
			217	3 502	218	312 374
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	13 000
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	1 204
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230	40
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	326 618
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	3
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	78 611
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : 2 107 - mobilier : - immobilier :)				242	127 419
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243	769		244	1 484
	Rémunérations du personnel*				250	62 086
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	29 803
	Dotations aux amortissements*				254	10 394
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259			262	33
		260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	309 833

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	16 785
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)	294	2 482
Produits exceptionnels (IV)					290	1 291
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) }	347				300	4 448
	348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	1 751
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	9 395

B — RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		9 395	314
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	1 751		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D)	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Déductions	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. series)	987		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. series A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	131	
	Basans d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	996	
	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344	350
	Crédence due au report en arrière du déficit				346	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)				655	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					
	Bénéfices col.1		11 670		354
	Déficit col.2				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356	
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					
	Bénéfices col.1		11 670		370
	Déficit col.2				372

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise AGP

[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

N° 2033-B-SD

Désignation de l'entreprise AGP

[illegible]

Désignation de l'entreprise : AGP										Néant ☐				
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400	8 000	402		404		406	8 000			
		Autres		410	6 300	412		414		416	6 300			
Immobilisations corporelles		Terrains		420		422		424		426				
		Constructions		430		432		434		436				
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440	9 299	442		444		446	9 299			
		Installations générales agencements divers		450		452		454		456				
		Matériel de transport		460	16 742	462		464		466	16 742			
		Autres immobilisations corporelles		470	6 450	472	3 812	474		476	10 262			
Immobilisations financières		480	1 620	482	1 721	484		486	3 341					
TOTAL		490	48 411	492	5 533	494		496	53 944					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Immobilisations corporelles		Immobilisations incorporelles		500	4 013	502	2 100	504		506	6 113			
		Terrains		510		512		514		516				
		Constructions		520		522		524		526				
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530	5 952	532	2 260	534		536	8 212			
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546				
		Matériel de transport		550	10 499	552	4 186	554		556	14 684			
Autres immobilisations corporelles		560	2 892	562	1 848	564	30	566	4 711					
TOTAL		570	23 356	572	10 394	574	30	576	33 720					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5								
		6	7	8	9	10								
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values									
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme								
					⑤	19% ⑥	15% ou 16% ⑦	0% ⑧						
1		30	(30)		30									
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
TOTAL	578	580	30	582	(30)	584	30	586	587	589				
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations		590		583	594	595				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).										591				
TOTAL										596	30	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : AGP

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
---	-----

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE
DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du
Code des Transports)

800	☐
-----	--------------------------

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	36 338
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	25 393
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : AGP	Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01012016	31122016	Durée en nombre de mois 1 2
I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	312 374
Production stockée	111	13 000
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	1 204
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	10
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	326 588
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	3
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	78 611
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	105 141
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	33
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.L.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	183 788
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	142 801
IV - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	142 801
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Période de référence	024 du	160 au
Date de cessation	186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT-SD.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

SIREN 7 9 1 1 1 7 3 0 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AGP

ADRESSE (voie) 127 RUE AMELOT

CODE POSTAL 75011

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ATTACH Prénom(s) DAN
 Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date 27011988 N° Département 93 Commune MONTREUIL Pays FR
 Adresse : N° 59 B Voie AVENUE DU GENERALE DE GAULLE
 Code Postal 94160 Commune SAINT MANDE Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

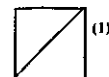
EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

SIREN 7 9 1 1 1 7 3 0 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AGP

ADRESSE (voie) 127 RUE AMELOT

CODE POSTAL 75011

VILLE PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.